



# DEMANDE D'INSCRIPTION SCOLAIRE 2022/2023 À REMPLIR

Liste des copies de documents à fournir



## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT À INSCRIRE

Nom :

Prénom :

Sexe :  féminin

masculin

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Dépt.

Adresse :

CP :

Ville :

## NIVEAU À LA RENTRÉE 2022

1.  Maternelle

Primaire

PS  MS  GS

CP  CE1  CE2  CM1  CM2

2. Nom de l'établissement fréquenté précédemment :

Marie Curie, Pia

François Mitterrand Maternelle, Pia

Autre école, précisez nom et commune :

Louis Torcatis, Pia

François Mitterrand Élémentaire, Pia

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE RESPONSABLE LÉGAL

Nom :

Prénom :

Numéro de tél. :

Mail :

Autres enfants scolarisés sur Pia :  Oui  Non

Si oui, quelle école :  Marie Curie  François Mitterrand Maternelle

Louis Torcatis  François Mitterrand Élémentaire

**Avant de renvoyer ce document,  
merci de vérifier que vous avez bien fourni toutes les pièces justificatives demandées.  
Voir au verso ->**

RESERVÉ AU SERVICE DES AFFAIRES SCOLAIRES :

dossier reçu le :

AVIS DE LA COMMISSION SCOLAIRE

Maternelle :

Marie Curie

François Mitterrand

Elémentaire

Louis Torcatis

François Mitterrand

Signature :

Maternelle :

Marie Curie, Mme Berthet : 04 68 63 11 04

François Mitterrand, M. Deunf : 04 68 52 85 15

Elémentaire :

Louis Torcatis, Mme Picard : 04 68 63 05 05

François Mitterrand, Mme Ausina : 04 68 52 58 14

# DEMANDE D'INSCRIPTION SCOLAIRE 2022/2023 LES DOCUMENTS À FOURNIR

## Quels sont les enfants concernés pour l'année scolaire 2021/2022 ?

- Les nouveaux arrivants sur Pia.
- Les enfants qui changent d'école après un déménagement sur Pia.
- Les enfants nés en 2019 et qui entrent en petite section de maternelle
- Les enfants nés en 2016 déjà scolarisés à Pia et qui passent de la grande section au CP.

## Comment s'inscrire ?

### > Dans un premier temps : à la mairie

Après avoir renseigné toutes les rubriques de la demande d'inscription scolaire (cf. verso), vous devez le retourner en mairie, accompagné des pièces justificatives demandées soit par courrier, soit en le déposant au : Service des Affaires Scolaires hôtel de ville 18 av Maréchal Joffre 66380 Pia

### > Dans un second temps : à l'école

Après réception de la décision de la commission scolaire, vous devez prendre contact avec le directeur.trice de l'école pour procéder à l'admission définitive de votre enfant.

**Attention :** ne pas oublier de se présenter à ce rendez-vous muni de cette fiche, qui atteste que les formalités avec la mairie ont bien été effectuées. Votre enfant ne pourra être admis dans son école sans inscription administrative préalable à la mairie.

## DOCUMENTS À FOURNIR IMPÉRATIVEMENT



**Attention : fournir uniquement des copies** (Sans agrafes)

**tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte**

- Cette demande d'inscription scolaire (cf verso)
- 1 copie complète du livret de famille (pages parents et tous les enfants)
- 1 copie de la page « vaccinations Diphtérie - Tétanos - Polio » du carnet de santé
- 1 copie d'un justificatif de domicile de moins de 2 mois : quittance EDF, d'eau ou bail.
- Assurance habitation
- Si scolarisé dans un autre établissement, hors commune, «certificat de radiation»
- Copie du jugement en cas de divorce ou séparations des parents (garde)

## PIÈCES SUPPLÉMENTAIRES À FOURNIR POUR LES PERSONNES HÉBERGÉES

### Pour l'hebergeant :

- Présenter l'original de la pièce d'identité + copie recto/verso.
- Un justificatif de domicile EDF ou eau uniquement.
- Remplir le formulaire «attestation d'hébergement» signée de l'hebergeant et de l'hébergé.

### Pour l'hébergé :

- Un justificatif sur lequel apparaisse le nom de l'hébergé et l'adresse de l'hébergeant (Uniquement).
  - Attestation CAF
  - Pôle Emploi
  - Sécurité sociale

Renseignements Service des Affaires Scolaires

Mairie 18 avenue Maréchal Joffre - Pia

Fermé au public le mardi et vendredi après-midi

